

Caméra de surveillance privée (fonctionnement)

Par Schtrouby	le 23/05/2022	à 13.56

Bonjour à tous,

Mon voisin a installé une caméra de vidéosurveillance privée.

Toute la journée elle clignote (voyant rouge)

Je pense qu'elle réagit aux mouvements et qu'elle ne filme que par intermittence.

J'aimerai savoir:

- combien de temps (jour, mois, année ??) un tel dispositif peut il enregistrer ?
- ces enregistrements peuvent-ils être conservés ? (comme par exemple sur un disque dur)

Merci à toutes les personnes équipées d'un tel dispositif de m'éclairer.

Cordialement,

Par Visiteur, le 23/05/2022 à 14:02

Bonjour,

Le voisin a le droit de filmer 24/7 et de conserver les images toute sa vie s'il y tient, mais uniquement chez lui.

Il n'a par contre pas le droit de filmer la voie publique ou les autres propriétés.

Lire les règles sur le site de la CNIL :

https://www.cnil.fr/fr/la-videosurveillance-videoprotection-chez-soi

Par youris, le 23/05/2022 à 14:07

bonjour,

cette caméra filme-t-elle uniquement la propriété privée de votre voisin ?

Le clignotement d'une led rouge ne veut pas dire grand chose, cela existe sur des camérs factices.*

voir ce lien de la CNIL : videoprotection-chez-soi

salutations

Par janus2fr, le 24/05/2022 à 07:55

[quote]

J'aimerai savoir:

- combien de temps (jour, mois, année ??) un tel dispositif peut il enregistrer ?
- ces enregistrements peuvent-ils être conservés ? (comme par exemple sur un disque dur)

[/quote]

Bonjour,

La majorité des caméras actuelles enregistrent sur carte SD. La durée d'enregistrement est directement liée à la taille de la carte. Lorsque la carte est pleine, généralement les enregistrements les plus vieux sont effacés et remplacés par les nouveaux.

Par Marck.ESP, le 24/05/2022 à 08:11

Bonjour

Autant d'informatrion que vous trouvez facilement sur le NET ou en contactant la CNIL.